

Musée de l'homme (Paris). Revue des traditions populaires. 1912/04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

## CONTES ET JATAKAS

## XXVII

## LE ROI ÉLU DES OISEAUX DE PROIE



L'arriva un jour que les oiseaux de proie voulurent avoir un roi. Ils se réunissent tous, aigrettes, corbeaux, échassiers, chats-huants, hibous, chouettes, aigles, faucons et tous les autres, et l'un d'eux dit : - Pour que les autres habitants de la terre ne nous méprisent pas, il faut que nous ayions un roi. »

Les autres oiseaux de proie dirent : « C'est bien ! » et il ne s'en trouva pas un pour faire une objection.

Alors le faucon s'adressant à l'assemblée, demanda : « Qui allons-nous nommer roi ? »

On discuta longtemps, car la chose était d'importance, puis des groupes se formèrent et l'on intrigua. Enfin quand on fut las de causer, comme on ne parvenait pas à s'entendre, et que chacun avait faim et grande envie de s'en aller à la chasse aux bêtes dont chacun faisait sa nourriture, on prit une résolution à la hâte. C'est toujours ainsi que les choses se passent. Bref on élut roi le chat-huant, parce qu'il avait des grands yeux ronds et fixes qu'on n'osait guère regarder.

Pourtant l'aigrette avait dit : « Le chat-huant a des yeux de chats et, quand il est au repos, il a des poses de chat. Êtes-vous bien certains qu'il est oiseau ? »

Le hibou avait dit : « Le chat-huant est dénué d'esprit ; il est lent de son corps ; tout ce qu'il a de pensées est dans ses yeux. Êtes-vous bien certains qu'il saura gouverner, commander, punir ? »

L'aigle avait dit : « Le chat-huant regarde comme s'il voyait, mais il ne voit pas. Cet oiseau est sot. Il nous faudrait un roi qui fût fort. »

Le corbeau avait dit : « Le chat-huant ne peut pas être notre roi, parce qu'il se remue très lentement, parce qu'il est lourd. Il n'a que l'apparence de la dignité. »

Chacun avait dit son mot désagréable contre le chat-huant, mais, au moment du vote, chacun lui avait donné sa voix.

Le chat-huant, qui savait ce que chacun avait dit contre lui, se voyant élu, parla ainsi : « Je n'ai rien fait pour mériter l'honneur dont vous me gratifiez en me nommant roi, et je ne veux pas être le roi des oiseaux de proie. D'ailleurs, je suis un nocturne, et pour chercher ma nourriture, il me faut toute la nuit ; j'emploie d'ordinaire le jour à dormir. Enfin, je ne veux pas être roi. Choisissez le corbeau, il a tout ce qu'il faut pour être le roi que vous voulez. Il a de l'esprit, il est adroit, et possède beaucoup de qualités que je n'ai pas. »

Alors, on nomma le corbeau et le corbeau accepta. Il était si content, si heureux qu'il allait de l'un à l'autre, courait, causait à tout le monde et remplissait l'espace de ses paroles : kaék ! kaék !

Le lendemain de son élection, le roi décida de faire le tour de son royaume, conformément à la coutume antique. Il donna l'ordre de réunir son escorte d'oiseaux de proie et, l'escorte étant formée avec la chouette en premier soldat (pointe) d'avant-garde, on se mit en route. Le hibou et l'aigle se tenaient l'un en avant du roi et l'autre derrière lui, car ils étaient grands dignitaires. D'autres dignitaires se tenaient à ses côtés mais loin de lui.

Parvenus à une grande distance de l'endroit où avait eu lieu l'élection, on fit la rencontre de quelques humains qui s'étaient arrêtés au bord de la route et qui déjeunaient. L'un de ces animaux, ayant mangé toute la chair qui se trouvait sur un os de poulet, jeta celui-ci derrière lui.

Le roi voyant son geste et l'os qui venait de tomber dans l'herbe, bondit sur lui et voulut s'en saisir, mais alors les dignitaires se précipitèrent entre lui et l'os et lui dirent qu'il venait d'oublier sa dignité et qu'un roi ne pouvait pas se comporter comme un chien.

Le hibou lui dit : « O roi ! si vous désirez manger quelque chose, avoir quelque chose, vous repaître de quelque viande, demandez-nous ce que vous désirez, et nous vous la donnerons, nous vous la servirons et vous mangerez ce que vous désirerez manger. »

Mais le corbeau, qui est un animal vulgaire, vorace, sans aucune dignité, ne voulut pas tenir compte des paroles des grands dignitaires et continua de se conduire comme un chien affamé, maigre et glouton. Dès qu'il voyait un os, un morceau de viande, fût-il pourri, il sautait dessus et le saisissait.

Alors, les dignitaires voyant que leur roi se conduisait comme un chien, comme un chacal, comme un être sans aucune dignité, qui s'emparait des biens d'autrui sans écouter personne, les dignitaires l'abandonnèrent et s'enfuirent loin de lui.

Depuis cette époque, les oiseaux de proie n'ont plus de roi et personne ne parle d'en élire un.

## XXVIII

### LE LIÈVRE A PLUS D'ESPRIT QUE L'ÉLÉPHANT

Un lièvre kal (lièvre de la grande espèce) fréquentait d'ordinaire un jeune éléphant, et tous deux aimaient à causer, à rire, à se poser des questions amusantes pour s'embarrasser et rire.

Un jour le lièvre dit à l'éléphant : « Lequel est le plus gros de nous deux ? »

L'éléphant répondit : « C'est moi. Comment tu n'es pas plus gros que mon poignet et tu me demandes lequel est le plus gros de nous deux ? Serais-tu devenu fou ? »

Le lièvre répondit : « Je ne suis pas fou et tu es un sot. D'ailleurs je vais te le prouver. Les humains sont des animaux intelligents, nous allons nous en rapporter à leurs dires, et tu entendras ce qu'ils diront en nous voyant. »

Alors, ils s'en allèrent au plus proche village.

Quand les humains de ce village virent l'éléphant, ils se demandèrent les uns aux autres : « Regardez donc ce petit éléphant. D'où vient-il ? »

« Vous entendez, dit le lièvre, vous entendez ce qu'ils disent : petit éléphant. »

Les gens du village, apercevant le lièvre kal, se dirent les uns aux autres : « Et ce lièvre, voyez donc ce gros lièvre ; d'où sort-il ? »

« Vous entendez, dit le lièvre, vous entendez qu'ils disent : gros lièvre. »

L'éléphant répondit : « C'est vrai, les humains ont dit en me voyant, ce petit éléphant, et en te voyant, ils ont dit, ce gros lièvre. C'est vrai je suis vaincu. Tu as beaucoup plus d'esprit que moi parce que tu es subtil. »

Puis, comme le lièvre se tenait devant lui et jouissait des compliments que l'éléphant lui adressait, celui-ci lui dit : « Lièvre, retire-toi de devant moi, si tu ne veux pas être écrasé. »

## XXIX

## LA TORTUE ET LE SERPENT

Un jour, une tortue, qui se promenait très sagement et très lentement, fit la rencontre d'un serpent. Voyant le sans-patte se presser comme s'il eût été pressé, elle lui dit : « Je cherche quelqu'un qui voudrait courir avec moi auquel courra le plus fort. Voulez-vous que nous courrions ensemble ? »

Le serpent sourit à sa manière, traîna sa queue légèrement relevée et dit : « Je veux bien, mère Tortue. Puisque vous m'en faites la proposition, nous allons courir ensemble. »

La tortue, fâchée d'avoir vu le serpent sourire, lui répondit en branlant la tête de haut en bas : « Eh ! eh ! ne croyez pas que j'aie peur d'être vaincue à ce jeu de course. »

Le serpent répondit joyeusement : « Nous allons voir. Allons ensemble fixer le point de départ et le point d'arrivée. »

La tortue répondit : « Allons ! » et ils fixèrent les deux bouts du chemin qu'ils devaient courir, et ce parcours se trouva être de dix saen (dix fois vingt brasses).

Le serpent dit ensuite : « Il faut maintenant décider ensemble du nombre de fois qu'il faudra parcourir ce chemin au cours d'une même matinée. »

Quand cela fut bien arrêté, bien convenu, le serpent partit au signal décidé, s'allongeant le plus qu'il pouvait et se traînant à terre le plus vivement qu'il pouvait. Ayant fait un certain nombre de voyages, il était revenu au point de départ, il dit à la tortue : « Qu'attendez-vous pour partir ? »

La tortue répondit : « J'attends que vous ayez fini. »

Le serpent, ayant fait mille voyages aller et retour, dit : « J'ai fait mille voyages. »

La tortue sourit et dit : « C'est possible, vous avez fait mille voyages ; moi, je n'en ai pas fait un seul, je l'avoue ; mais nous n'avons pas convenu de nous traîner sur le ventre ; nous avons dit courir, et vous n'avez pas couru. Or moi je sais courir, mais je ne sais pas me traîner sur le ventre. J'ai des pattes. Vous n'avez pas tenu la convention, vous êtes vaincu. »

Le serpent, très honteux de s'être fatigué pour rien, répondit : « C'est vrai. »

## XXX

## A-CHEY ET SA FEMME

A-Chey, ayant pêché un excellent poisson, dit à sa femme de le faire griller entre les deux lamettes d'un bambou à demi éclaté.

Sa femme, mé-Cham, prit le poisson, le mit entre les deux lamettes d'un bambou à demi éclaté et l'exposa au feu de charbons ardents. Mais, comme elle vaquait à d'autres soins en attendant que le poisson fût cuit, le chat qui était gourmand de sa nature de chat, d'un coup de patte fit tomber le poisson hors du feu, s'en saisit et s'en alla le dévorer à dix pas de a-Chey.

Celui-ci, au bout d'un moment, ayant faim, dit à sa femme : « Mé-Cham, donne-moi le poisson grillé. »

Mé-Cham alla au feu, mais n'y trouva que la lamette de bambou à demi éclaté. Le poisson avait disparu. Elle vint le dire à a-Chey.

A-Chey, à cette nouvelle, demanda : « As-tu donc vu quelqu'un s'approcher du feu ? »

La femme répondit : « Je n'ai vu personne, mais j'ai vu des mouches qui tournaient autour du poisson alors que je le glissais entre les lamettes du bambou. »

A-Chey dit : « O mon épouse, puisque tu la vois, assomme-là. » prit un bâton, le remit à sa femme, en prit un autre et s'en arma : « Il faut assommer ces mouches voleuses, » dit-il, et les voilà tous les deux qui font un massacre général des mouches qu'ils voyaient.

Comme les mouches s'étaient enfuies, a-Chey demanda à sa femme : « Où sont-elles maintenant ? En aperçois-tu encore une ? »

L'épouse, ayant regardé son mari, répondit : « Il y en a une sur votre tête. »

A-Chey dit : « O mon épouse, puisque tu la vois, assomme-la. »

La femme répondit : « Mais elle est sur votre tête, je vous dis qu'elle est sur votre tête. »

Le mari répondit : « Qu'importe, assomme-la. Serait-elle sur la tête de ton propre père, assomme-la ; je te dis de l'assommer. »

L'épouse alors leva son bâton et donna sur la tête de son mari un coup si violent qu'elle la lui cassa et que le sang coula sur le visage. »

A-Chey satisfait, dit : « A la bonne heure, mais vois donc comme elle avait du sang, la vilaine mouche. »

Mé-Cham vit bien que le sang qui coulait sur le visage de a-Chey, n'était pas celui de la mouche, mais comme elle était honteuse d'avoir battu son mari, elle ne dit rien, et a-Chey ne se douta jamais de la vérité.

## XXXI

## LA VEUVE INCONSOLABLE

Néang Chan (lune) était une veuve très dévote au Bouddha et qui faisait beaucoup d'aumônes aux religieux. Elle avait déposé le corps de son mari dans un très beau cercueil en bois de kaki doré, et ce cercueil, elle l'avait fait placer dans son enclos sur quatre pieux et sous un abri. En attendant le jour de l'incinération, elle offrait tous les deux jours un gros poisson aux oiseaux du ciel, et ceux-ci, en croassant très fort, venaient le déchiqueter sur la palissade de l'enclos.

Cependant, la nuit venue, cette veuve inconsolable et dévote, qu'on donnait en exemple dans tout le village, enjambait les os de son mari (1) et recevait son amant sur sa natte. C'était là une chose que personne ne savait et que la veuve n'aurait pas voulu qu'on sût.

Or, une nuit qu'elle attendait son amant, l'oreille au guet, elle crut entendre du bruit sous la maison. Persuadée que quelqu'un la guettait, elle sortit par la porte de derrière, et, afin de prévenir son amant, s'en alla sous l'abri où se trouvait le cercueil, car c'était par un trou que son amant faisait à l'enclos, en enlevant un bambou, qu'il pénétrait dans la place. Quant l'amant s'avança, elle fut à lui et lui dit de retourner, parce qu'elle était certaine d'être guettée. L'amant s'en alla. Quand il fut loin, la veuve voulut rentrer chez elle, mais elle se sentit retenue par son sâmpot ; elle se retourna et vit que c'était le cercueil de son mari qui la retenait. Alors elle tomba à terre, s'évanouit et demeura là jusqu'au matin. Quand ses voisines la trouvèrent elle était morte et déjà froide. On remarqua que son sâmpot était pris entre le cercueil et un des pieux sur lequel il reposait. On crut qu'elle était morte d'amour pour son mari et, dans le pays, on continua de la donner comme un exemple d'amour conjugal. Il y a même des gens qui prétendent avoir vu leurs ombres à tous deux errer autour de leur ancienne maison et entendu leurs propos d'amour.

ADHÉMARD LECLÈRE.

(1) C'est-à-dire : outrageait les ossements de son mari.